

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à la Directive 2001/58/CE

ALKOR ® PLUS 81044

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : ALKOR ® PLUS 81044
Nom Chimique : Acide acétique, éthyl ester
Formule moléculaire : C4H8O2
Poids moléculaire : 88 g/mol

1.2. Utilisation de la substance/de la préparation

Utilisation recommandée : - Détergents

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse :
RENOLIT Belgium NV
Industriepark De Bruwaan 9
B – 9700 OUDENAARDE

Téléphone : 055/33.97.11

Téléfax : 055/31.96.50

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Téléphone : +44(0)208 762 8322 [CareChem 24] (Europe)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Acétate d'éthyle

No.-CAS : 141-78-6
Annexe 1 : 607-022-00-5
No.-EINECS : 205-500-4
Symbole(s) : F, Xi
Phrase(s) de risque : R11, R36, R66, R67
Concentration : >= 99,00 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : liquide
Couleur : incolore
Odeur : Fruitée

- Cette substance est classée et étiquetée conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE, modifiée.
- Facilement inflammable



- Irritant pour les yeux.
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- Ecarter le sujet au plus tôt de la zone polluée, le transporter allongé, tronc relevé, dans un endroit calme, frais et bien aéré.
- Oxygène ou réanimation respiratoire si nécessaire.
- Médecin en cas de symptômes respiratoires ou nerveux.

4.2. Contact avec les yeux

- Rincer les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant les paupières largement écartées.
- Ophtalmologue en cas de douleur persistante.

4.3. Contact avec la peau

- Laver la peau atteinte à l'eau courante.
- Vêtements propres.
- Médecin en cas de douleur persistante ou de rougeur.

4.4. Ingestion

Il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

- Médecin pour avis.

Si la victime est consciente:

- Faire rincer la bouche, donner à boire de l'eau fraîche.
- Si le sujet présente des troubles nerveux, respiratoires ou cardiovasculaires: oxygène.

Si la victime est inconsciente mais respire:

- Gestes classiques de réanimation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction approprié

- Poudre
- Mousse, AFFF.
- CO2
- Eau pulvérisée

5.2. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

- L'eau peut être inappropriée.

5.3. Risques spécifiques en cas d'incendie

- Facilement inflammable (voir section 9).
- Formation de gaz/vapeurs dangereux en cas de décomposition (voir section 10).
- Les gaz/vapeurs plus lourds que l'air peuvent se déplacer au sol; ignition possible à distance.
- Explosion possible des gaz/vapeurs en mélange avec l'air.

5.4. Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

- Faire évacuer toute personne non indispensable.
- Ne faire intervenir que des personnes entraînées, informées sur les dangers des produits et aptes.
- Porter un appareil respiratoire autonome dans tous les cas.
- Porter des survêtements anti-acide en intervention rapprochée.
- Protéger l'équipe d'intervention rapprochée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Procéder à un nettoyage des équipements après intervention (passage sous la douche, enlèvement avec précaution, lavage et vérification).
- Porter des vêtements et équipements de pompiers ignifugés.



5.5. Autres informations

- Si possible, évacuer les récipients exposés au feu, sinon les refroidir avec d'abondantes quantités d'eau.
- Approcher le danger dos au vent.
- Eviter de propager l'incendie en dirigeant l'agent extincteur en jet sur une nappe de liquide en feu.
- Après l'incendie, procéder rapidement à un nettoyage des surfaces exposées aux fumées pour limiter les dommages aux équipements.
- Comme pour tous les incendies, aérer et nettoyer les locaux avant de permettre leur réintégration.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
- Si possible, sans exposer le personnel, tenter d'arrêter la fuite.
- Eliminer toute source d'ignition et ne provoquer ni flamme, ni étincelle.
- Ecarter les matériaux et produits incompatibles avec le produit (voir section 10).
- Approcher le danger dos au vent.
- Protéger l'équipe d'intervention à l'aide d'eau pulvérisée.
- Isoler la zone.
- Aérer les locaux.
- Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée.
- Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols, ...).
- Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Si possible, endiguer les grandes quantités de liquide avec du sable ou de la terre.
- Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts ou dans les endroits confinés.
- Enlever le produit avec un absorbant inerte (sable, kieselguhr, vermiculite, ...).
- Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit.
- Stocker le produit récolté dans un endroit sûr et isolé .
- Pour l'élimination, se référer à la section 13.
- Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Effectuer les opérations industrielles en vase clos.
- Effectuer les manipulations à petite échelle sous hotte aspirante.
- Opérer dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas utiliser des outils provoquant des étincelles.
- Prévenir les effets de la décomposition du produit au contact de points chauds.
- Manipuler à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.
- Ne pas utiliser d'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit.
- Manipuler à l'écart des produits réactifs (voir section 10).

7.2. Stockage

- Dans un local aéré, frais.
- A l'écart des sources de chaleur ou d'ignition.
- Sous gaz inertes.
- A l'écart des produits réactifs (voir section 10).
- Cuvette de retenue sous les récipients et installations de transport.



- Pour le stockage en vrac, consulter le producteur.

7.3. Utilisation(s) spécifique(s)

- Pour toute utilisation particulière, consulter le fournisseur.

7.4. Matériel d'emballage

- Acier
- Acier inoxydable

7.5. Autres informations

- Pas de flammes nues ou d'étincelles, ne pas fumer.
- Prévoir des installations électriques de sûreté.
- Mettre à la terre les installations.
- Prévenir les décharges électrostatiques.
- Avertir le personnel des dangers du produit.
- Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Acétate d'éthyle

- US. ACGIH Threshold Limit Values 2005
TWA = 400 ppm
- VLEP / GWBB (Belgique / Belgique) 10/2002
Valeur limite / Grenswaarde = 400 ppm
Valeur limite / Grenswaarde = 1.461 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Aération des locaux.
- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Installer des dispositifs pour respecter les valeurs limites d'exposition.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

8.2.1.1. *Protection respiratoire*

- En cas d'émanations, masque facial à cartouche de type A.
- Dans tous les cas où les masques à cartouche sont insuffisants/ appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.

8.2.1.2. *Protection des mains*

- Gants de protection à résistance chimique
- Matières conseillées: Caoutchouc butyle

8.2.1.3. *Protection des yeux*

- Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles.
- Si risque de projections, lunettes chimiques étanches/écran facial.

8.2.1.4. *Protection de la peau et du corps*

- Vêtements couvrants adaptés à la manipulation des produits chimiques.
- Survêtement/bottes en caoutchouc butyle si risque de projections.

8.2.1.5. *Mesures d'hygiène*

- Douches et fontaines oculaires.
- Consulter l'hygiéniste industriel ou l'ingénieur de sécurité pour une sélection de l'équipement de protection individuelle adapté aux conditions de travail.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Respecter les réglementations locales et nationales sur les rejets aqueux (voir section 15).



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information générale (aspect, odeur)

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Fruitée

9.2. Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Point/intervalle d'ébullition	: 77 °C
Point d'éclair	: -4 °C <i>Remarques:</i> Facilement inflammable
Inflammabilité (solide, gaz)	: <u>Limite d'explosivité, supérieure:</u> 11,5 % (v) <u>Limite d'explosivité, inférieure:</u> 2,2 % (v)
Dangers d'explosion	: <i>Remarques:</i> Avec certains matériaux (voir section 10).
Pression de vapeur	: 93 hPa <i>Température:</i> 20 °C
Densité relative / Densité	: = 0,9
Solubilité	: Eau 80 g/l <i>Température:</i> 25 °C <i>Remarques:</i> Décomposition au contact de l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: <u>log Pow</u> = 0,7
Densité de vapeur	: 3,04

9.3. Autres données

Point/intervalle de fusion	: -83 °C
Auto-inflammabilité	: 430 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Stabilité

- La vapeur plus lourde que l'air, se répand au ras du sol.

10.2. Conditions à éviter

- Chaleur/Sources de chaleur
- Flammes nues, étincelles

10.3. Matières à éviter

- Les agents oxydants
- Les bases fortes
- Les acides forts
- Les métaux alcalins
- Certaines matières plastiques



10.4. Produits de décomposition dangereux

- Acide acétique
- Monoxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Données toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

- LD 50, rat, 6.100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

- CL50, 4 h, rat, 29 - 59 mg/l

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

- LD 50, lapin, > 18.000 mg/kg

Irritation de la peau

- Lapin, non irritant (peau)

Irritation des yeux

- Lapin, légèrement irritant (yeux)

Sensibilisation

- Cobaye, non sensibilisant (peau)

Toxicité chronique

- Inhalation, après exposition prolongée, rat, Organes cibles: voies respiratoires supérieures, NOEL: 350 ppm, pas d'effet systémique

Génotoxicité in vitro

- Effet mutagène in vitro mais pas in vivo

Risques possibles (résumé)

- Effet légèrement irritant pour les yeux
- Effet mutagène in vitro

11.2. Effets pour la santé

Effets principaux

- Irritant pour les muqueuses et les yeux.
- Risque d'altérations du système nerveux central.

Inhalation

- Irritation légère du nez.
- A hautes concentrations, maux de tête et nausées.
- A hautes concentrations, vertiges et somnolence.
- A hautes concentrations, risque de narcose.
- En cas d'expositions répétées ou prolongées, à hautes concentrations : risque de maux de gorge, de saignements de nez.

Contact avec les yeux

- Irritation modérée.

Contact avec la peau

- Le produit peut être absorbé par la peau saine.
- Lors de contacts prolongés : irritation légère.
- Lors de contacts répétés : sécheresse et gerçures de la peau.

Ingestion

- Irritation de la bouche, de la gorge.
- Nausées, vomissements et diarrhée.
- Si ingestion de quantité importante : vertiges et somnolence.
- Si ingestion de quantité importante : risque de narcose.
- Si ingestion de quantité importante : risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires.



12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Effets écotoxicologiques

Toxicité aiguë

- Poissons, Pimephales promelas, CL50, 96 h, 230 mg/l
Remarques: eau douce
- Crustacés, Daphnia magna, EC 50, 24 h, 2.500 mg/l
Remarques: eau douce

Toxicité chronique

- Remarques: pas de données
- Algues, Scenedesmus subspicatus, NOEC, biomasse, 72 h, > 100 mg/l
Remarques: eau douce

12.2. Mobilité

- Air, Volatilité, Constante de Henry (H) 14 - 24 Pa.m³/mol
Conditions: 25 °C
- eau, évaporation, t_{1/2}: 5 - 134,4 h
Conditions: valeur estimée
- Sol/sédiments, log KOC:8,8
Remarques: évaporation et percolation significatives

12.3. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

- Air, dégradation, t_{1/2} 8,3 d
- eau, hydrolyse, t_{1/2} 24 Months
Conditions: pH 7

Biodégradation

- aérobique, Testé selon: biodégradabilité facile/fiole fermée, dégradation 28 d
Remarques: Facilement biodégradable.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Bioconcentration: log P o/w 0,73
Remarques: valeur estimée

12.5. Effets nocifs divers

- donnée non disponible

12.6. Risques possibles (résumé)

- Le danger pour l'environnement aquatique est limité en raison des propriétés du produit:
- . sa faible toxicité pour les organismes aquatiques.
- . sa biodégradabilité facile.
- Mobilité élevée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Déchets de résidus / produits non utilisés

- Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.
- Envoyer le produit dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.

13.2. Traitement des conditionnements

- Rincer les conditionnements avec un hydrocarbure peu volatil et traiter l'effluent comme les déchets.
- Ou
- Envoyer le conditionnement dans une installation d'incinération pour déchets dangereux agréée.
- Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être traités comme les déchets.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU	1173
IATA-DGR	
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ICAO	FLAMMABLE LIQUID
Nom d'expédition: ETHYL ACETATE	
IMDG	
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Étiquettes IMO	Substances liquides inflammables
HI/UN No.	1173
No EMS:	F-E, S-D
Nom d'expédition: ACETATE D'ETHYLE	
ADR	
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ADR/RID	3
HI/UN No.	33/1173
Nom d'expédition: ACETATE D'ETHYLE	
RID	
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ADR/RID	3
HI/UN No.	33/1173
Nom d'expédition: ACETATE D'ETHYLE	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Étiquetage CE

- Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: Acétate d'éthyle
- Cette substance est classée et étiquetée conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE, modifiée.

Symbole(s)	F Xi	Facilement inflammable Irritant
Phrase(s) de risque	R11 R36 R66 R67	Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	S 2 S16 S26	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.



15.2. Autres informations

- Spécifier sur l'étiquette: ETIQUETAGE CE

16. AUTRES INFORMATIONS**16.1. Information administrative**

- Mise à jour
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 3, 8.1, 12, 15, 16
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

16.2. Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

- R11: Facilement inflammable.
- R36: Irritant pour les yeux.
- R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette FDS est destinée uniquement au pays pour lequel elle est applicable. Par exemple, cette FDS n'est pas destinée à être utilisée ou distribuée en Amérique du Nord. Merci de contacter à cette fin, la société américaine Solvay représentative pour les FDS utilisées officiellement en Amérique du Nord.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

